AR PREFECTURE
006-240600593-20180711-180713-DE
Reçu le 17/07/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes

DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de communes du pays des Paillons

OBJET :

Attribution du marché de travaux pour la réouverture de la route du Rémaurian

Décision n° : 18 07 13

L'an deux mille dix huit, le mercredi 11 juillet, à dix huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Maurice Lavagna.

Etaient présents : Messieurs Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Robert Nardelli, Cyril Piazza, Joël Gosse, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Gérard Branda, Edmond Mari, Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Monsieur Bernard Martinez, Madame Evelyne Laborde, Monsieur Yves Pons, Madame Edith Lonchampt, Monsieur Jacques Saulay, Madame Michèle Maurel, Monsieur Gérard De Zordo, Mesdames Nadine Ezingeard, Alexandra Russo, Messieurs Philippe Mineur, Pierre Vestri, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Stéphane Sainsaulieu, Madame Germaine Millo et Monsieur Jean-Marie Franco formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Jean-Marc Rancurel par Monsieur Jean-Marie Franco, Monsieur Gérard Stoerkel par Monsieur Gérard Branda, Monsieur Georges Gaede par Madame Monique Giraud-Lazzari, Monsieur Jean Nicolas par Monsieur Francis Tujague et Madame Sylvie Gantelme par Monsieur Noël Albin.

Madame Michèle Maurel a été nommée secrétaire de séance

Le président indique qu'une consultation d'entreprises a été lancée selon la procédure adaptée pour la passation d'un marché de travaux portant sur la réouverture de la route du Rémaurian. Il précise que la solution retenue consiste à réaliser une nouvelle voirie qui sera implantée au droit du tracé historique avec une modification du profil en long, afin de ne pas déstabiliser le cône d'éboulis, et de réduire le volume de déblais à traiter. Le projet prévoit la réalisation d'une paroi clouée, ainsi que le busage du vallon.

L'appel d'offre lancé a été conçu avec deux volets, un premier volet (tranche ferme) qui consiste à confirmer la faisabilité des travaux et d'en affiner les propositions. Le deuxième volet (tranche optionnelle) concerne les travaux proprement dit. La CCPP garde la faculté de ne pas l'affermir si l'étude n'est pas concluante.

Au terme de cette mise en concurrence, trois entreprises ont soumissionné. Après analyse des candidatures et des offres par la commission d'examen des offres réunie le 26 juin dernier, et avis favorable du Bureau, le président propose d'attribuer le marché au groupement d'entreprises ALTEAM, le mieux disant, pour un montant total de 829 983,00 € HT. (Tranche ferme de: 99 216 €, optionnelle : 730 767 €)

Le conseil communautaire, ouï l'exposé du président et du vice président, après en avoir délibéré, décide

Vu les résultats de la consultation d'entreprises,

-**De retenir** l'entreprise ALTEAM, pour un montant total de 829 983 € HT

-**D'autoriser** le président à signer avec le groupement ALTEAM le marché relatif aux travaux de réouverture de la route du Rémaurian, pour un montant de 829 983,00 € HT, répartie une tranche ferme de 99 216 € et une tranche optionnelle de 730 767 € dont la mise en œuvre est conditionnée par les résultats de la tranche ferme.

Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 37
Pour : 37
Contre : 0
Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

LE PRÉSIDENT
Maurice LAVAGNA